



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les **PARTICULES EN SUSPENSION PM10**.

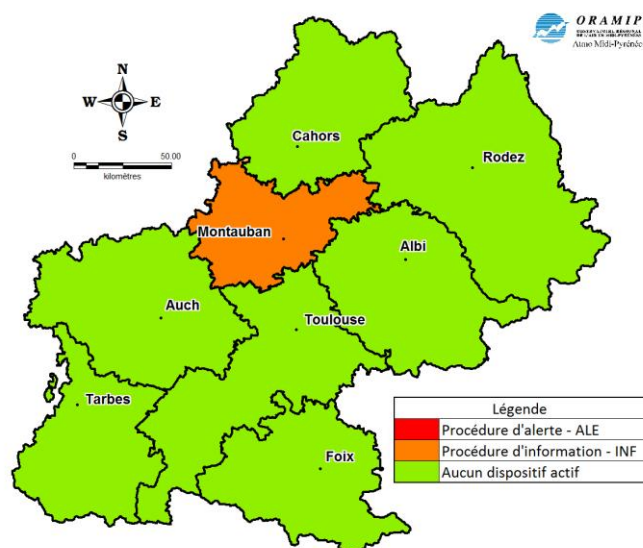
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 22/12/2015 à 08h00

Sur le département du Tarn et Garonne, l'ORAMIP mesure actuellement une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) en moyenne sur 24h

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Depuis lundi 21/12/2015, les particules en suspension dans l'air se sont accumulées sur la région sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques très stables qui limitent la dispersion des polluants. Une augmentation marquée des concentrations en particules en suspension est venue impactée le départements du Tarn-et-Garonne. Ce pic de pollution est ainsi venu se rajouter à des niveaux déjà importants de particules présents tout au long de la journée d'hier.

Pour la journée de mardi, la situation devrait légèrement s'améliorer sur le Tarn-et-Garonne avec une diminution de fond des concentrations en particules sur la région. Cependant les niveaux en particules devraient rester relativement élevés.

L'évolution de la situation sera très dépendante des conditions météorologiques à venir. Aucune tendance ne se dégage et cet épisode de pollution pourrait se prolonger mercredi 23/12/2015.

Cette procédure est valable pour la journée du 22/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 22/12/2015 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn et Garonne

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 22/12/2015 à 08h00

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes du Tarn et Garonne.